

NATIONS UNIES

Amnesty International exhorte les dirigeants du monde entier à prendre des mesures concrètes en faveur de la création d'une cour criminelle internationale permanente
Index FI: IOR 40/13/95

Embargo : vendredi 20 octobre 1995 à 00 h 01 GMT

New York – Plus de 140 dirigeants du monde entier participant à la session de l'Assemblée générale commémorant le 50^e anniversaire de l'Organisation des Nations unies (ONU) s'apprêtent à adopter une déclaration qui ne tient pas compte de la nécessité de mettre fin à l'impunité pour les auteurs de graves violations des droits de l'homme.

« Cette déclaration devrait inviter à prendre au plus vite des mesures en vue de l'établissement d'une cour criminelle internationale permanente, qui traduirait en justice les responsables de génocides, d'autres crimes contre l'humanité et de graves violations du droit humanitaire », a déclaré aujourd'hui (vendredi 20 octobre 1995) Amnesty International.

Depuis la fin des procès de Nuremberg et de Tokyo il y a près d'un demi-siècle, les Nations unies étudient la possibilité de créer une cour criminelle internationale permanente. Depuis cette date, des millions de personnes ont été victimes de crimes graves, mais seuls un très petit nombre de cas ont été jugés par des tribunaux nationaux.

Amnesty International estime que la mise en place, par le Conseil de sécurité, de deux tribunaux pénaux internationaux ad hoc pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie représente un grand pas en avant. Mais ces tribunaux, qui ont besoin du soutien permanent de tous les États membres des Nations unies, ne font que combler provisoirement une lacune.

« La mise en place de tribunaux temporaires pour des problèmes permanents ne saurait se justifier. Il incombe maintenant à l'Assemblée générale de créer rapidement une cour permanente chargée de juger les suspects de tous les pays », ajoute Amnesty International.

L'Organisation a exhorté les dirigeants du monde entier à faire en sorte que l'Assemblée générale convienne d'organiser, en 1996, une conférence et des réunions préparatoires en vue de définir au plus vite les statuts d'une telle cour.

Ne pouvant pas juger toutes les personnes soupçonnées de crimes graves, la cour criminelle internationale permanente serait chargée d'intervenir à chaque fois que les juridictions nationales ne pourraient ou ne voudraient pas le faire. La création de cette cour enverrait un message très clair à tous ceux qui estiment qu'ils sont au-dessus de la loi et libres de commettre en toute impunité de graves violations des droits de l'homme. Par ailleurs, les gouvernements devraient également montrer qu'ils soutiennent politiquement et financièrement les deux tribunaux ad hoc internationaux.

« Les dirigeants du monde entier devraient respecter les résolutions du Conseil de sécurité demandant aux États membres des Nations unies de coopérer avec les deux tribunaux ad hoc en rassemblant des éléments de preuve et en traduisant les suspects devant ces deux tribunaux », poursuit Amnesty International.

« Il est extrêmement choquant que, plus de deux ans après la mise en place du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, seuls 12 des 185 États membres des Nations unies aient adopté la législation nécessaire. En outre, seuls trois États ont adopté une telle législation près d'un an après la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda. » Dans de nombreux pays, les suspects ne peuvent être arrêtés et traduits devant ces tribunaux ad hoc tant qu'une telle législation n'a pas été

adoptée.

Amnesty International a déclaré qu'une paix durable ne pourrait être instaurée dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda tant que justice n'aura pas été faite.

Il est essentiel de traduire en justice les responsables de génocides, de crimes contre l'humanité et de graves violations du droit humanitaire. Ces personnes ne doivent pas bénéficier d'une loi spéciale d'amnistie ni de mesures similaires leur permettant d'échapper aux poursuites ou à des sanctions pénales.

L'Organisation a également demandé aux dirigeants de veiller à ce que les tribunaux disposent de ressources suffisantes et que la crise financière que traversent actuellement les Nations unies ne porte pas préjudice aux travaux en cours.

« Les gouvernements du monde entier ont aujourd'hui l'occasion exceptionnelle de renforcer le système de justice internationale. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations unies a, une fois encore, remis à plus tard la décision de créer une cour internationale permanente, conclut Amnesty International. Cette année est cruciale : il ne faut pas laisser passer une telle occasion. » 1